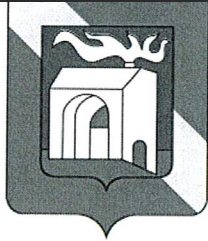


AR Prefecture	
DEPARTEMENT DU VAR	
083-2024-008-2024	128-D-2024-008-AR
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET



Mairie
de
FORCALQUEIRET

Le Maire de la commune de FORCALQUEIRET,
VU le code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article 2122-22,
VU la délibération n°2021/001 du 15 février 2021 portant délégations du conseil municipal au maire notamment au titre de l'alinéa 16 relatif à la défense de la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire,

FIXANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire de FORCALQUEIRET.

Vu le Décret du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques.

Vu l'article R. 20-53 du code des postes et des communications électroniques relatif la révision annuelle des plafonds de redevance.

DECIDE

ARTICLE 1

Le montant de la redevance citée en objet est fixé au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation annuel.

ARTICLE 2

Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

ARTICLE 3

La Directrice générale des services et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Forcalqueiret le 28/11/2024,



Le Maire, Gilbert BRINGANT

Rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture le
- Affiché le